

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Administration et Finances (SAF)

N° 3^e / M. 07

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques (DJU)

BALE/HUNINGUE

**FERMETURE DE LA HUNINGERSTRASSE
ET DEPLACEMENT DE LA RD 107**

CONCERTATION PUBLIQUE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'arrêter les modalités de la concertation publique à mettre en œuvre pour cette opération au titre de l'article L 300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le groupe suisse NOVARTIS, géant dans le domaine de la pharmacie, de la biotechnologie et de la santé animale, a décidé avec les autorités helvétiques, d'engager un vaste projet de réaménagement de leur site bâlois occupant le quart Nord-Est de la ville, dans le but de créer un pôle de recherche de niveau mondial appelé "Campus NOVARTIS".

La requalification du site s'accompagnera nécessairement de modifications majeures dont la désaffectation et l'intégration de la Hüningerstrasse au sein du campus.

Les principales incidences sont les suivantes :

- Mise en impasse de la RD 107 actuelle,
- Suppression de l'actuel poste de douane,
- Réaménagement d'une partie des installations sportives et parking de NOVARTIS France, afin d'y implanter la nouvelle RD via la rue de l'Industrie à HUNINGUE,
- Création d'un nouveau poste de douane côté français,
- Redimensionnement du nœud routier formé par la Elsässerstrasse et la Kohlenstrasse, côté suisse.

Le Conseil Général du 22 juin dernier a pris acte du déroulement de l'opération avec en particulier :

- la désignation du Département du Haut-Rhin comme "maître d'ouvrage désigné" de l'opération en représentation de l'Etat pour la plate-forme douanière et de la Ville de HUNINGUE pour la rue de l'Industrie ;
- la désignation de NOVARTIS PHARMA FRANCE SAS comme maître d'ouvrage par mandat du Département pour la réalisation de l'opération ;
- la prise en charge intégrale des dépenses relatives à l'opération par le groupe NOVARTIS.

Cette opération concerne côté français le ban des communes de HUNINGUE et de SAINT-LOUIS.

Je vous propose de mener une concertation au titre des articles L 300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure très ouverte, permettant de mieux associer le public au projet, a pour but d'informer et de recueillir les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées.

Les modalités de concertation proposées permettront d'arrêter le projet dans sa nature et ses options essentielles, en associant le public au choix des caractéristiques précises du tracé retenu.

Les conditions d'organisation de cette concertation préalable ont été fixées après avis des communes concernées.

La concertation au stade des études d'avant-projet se déroulera selon les modalités ci-après :

- Une information sur les lieux et les dates de concertation par voie d'affichage sur le site et dans les mairies de HUNINGUE et de SAINT-LOUIS, ainsi que par annonce dans les journaux "l'Alsace" et "les Dernières Nouvelles d'Alsace" ;
- l'exposition des études pendant trois semaines avec registre d'observations mis à disposition du public en mairie de HUNINGUE et de SAINT-LOUIS;
- Une réunion publique de clôture de l'exposition sur les études d'avant-projet en mairie de HUNINGUE.

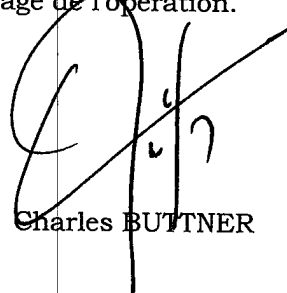
A l'issue de la concertation, la Commission Permanente devra approuver le bilan de cette concertation lors d'une première séance. Lors d'une seconde séance, elle devra arrêter le projet élaboré sur la base des études d'avant-projet et du bilan de la concertation, après que ce dernier ait été mis à disposition du public.

Le Conseil Municipal de la Ville de HUNINGUE a donné un avis favorable à la concertation lors du Conseil Municipal du 30 août 2007.

La Ville de SAINT-LOUIS a également donné un avis favorable à la concertation en date du 27 septembre 2007.

En conclusion, je vous propose d'arrêter les modalités de la concertation au titre de l'article L 300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme telles que présentées au rapport, à mettre en œuvre par le Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER